

D'un système à l'autre : facteurs de risque d'incidence LSJPA suite à une prise en charge en protection de la jeunesse en raison troubles de comportement

Catherine Pineau-Villeneuve, B.Sc¹⁻², Catherine Laurier, Ph.D¹⁻², Jean-Pierre Guay, Ph.D²⁻³

¹ Université de Montréal ² Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire ³ Institut Philippe-Pinel de Montréal

Introduction

Plusieurs auteurs soulignent le risque élevé de problèmes développementaux tels que la délinquance juvénile chez les enfants et les adolescents qui ont été pris en charge par les services de protection de la jeunesse [1,2,3,4,5]. D'autres encore affirment que la majorité des adolescents pris en charge en vertu de la LSJPA n'en sont pas à leur premier contact avec le système [6,7,8].

Au Québec, les troubles de comportement représentent une condition suffisante pour être pris en charge par les services de protection de la jeunesse. Cette particularité offre donc la possibilité de porter une attention particulière à ces jeunes et par le fait même, de déterminer le rôle que ces comportements problématiques peuvent jouer ou non dans le risque de migration vers le système de justice pénale pour adolescents.

Deux trajectoires qui mèneraient à la délinquance chez ces jeunes et ce, en fonction de la cooccurrence de maltraitance lors de la prise en charge initiale.

1. Jeunes TC = chronicité et aggravation des comportements problématiques jusqu'à la délinquance.
2. Jeunes maltraitance = accumulation des adversités rencontrées au cours du développement qui mèneraient à la délinquance ou encore, le manque d'investissement parental dans la vie du jeune. Les troubles du comportement feraient alors partie des réactions aux abus ou à la négligence.

Il est également attendu que les garçons présentent un risque d'incidence plus élevé et un portrait de facteurs de risque différent de celui de leurs homologues féminins.

Le but de cette étude est donc de décrire le risque d'incidence LSJPA chez ces jeunes et de déterminer, parmi les facteurs individuels et ceux inhérents à l'intervention, quels en sont les meilleurs prédicteurs.

Méthodologie

Données clinico-administratives des 16 centres jeunesse du Québec.

Tous les enfants et adolescents dont le dossier a été fermé à la suite d'une première intervention en PJ en raison de troubles de comportement entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009 ont été observés (N = 6 630). Durées d'observation varient de 6 mois à 5,5 années.

L'échantillon a été divisé en quatre groupes selon le sexe et la présence de maltraitance lors de la prise en charge initiale.

L'incidence LSJPA se définit comme toute application de sanction ou de mesure en vertu de la LSJPA, survenant après la fermeture d'une première intervention en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement.

Qui sont ces jeunes?

♀ 3 400 (51,9%) ♂ 3 190 (48,1%)

Âge moyen lors du signalement initial : 12,9 ans

Jeunes maltraitance plus jeunes que les jeunes TC

♂ plus jeunes que les ♀

Durée moyenne des services reçus en PJ : 22,2 mois

Jeunes maltraitance pris en charge plus longtemps que les jeunes TC

♂ durée plus longue que les ♀

RÉCURRENCE EN PROTECTION DE LA JEUNESSE : 1 289 (19,4%)

Jeunes maltraitance reviennent plus dans les services PJ que les jeunes TC

♂ +++ récurrence que les ♀

Âge moyen lors de la récurrence : 14,3 ans

Jeunes maltraitance plus jeunes que les jeunes TC

♂ plus jeunes que les ♀

Durée moyenne des services reçus en PJ (récurrence) : 15,8 mois

Jeunes maltraitance pris en charge plus longtemps que les jeunes TC

♂ durée plus longue que les ♀

INCIDENCE LSJPA : 768 (11,6%)

♂ +++ incidence que les ♀

Âge moyen lors de l'incidence LSJPA : 15,9 ans

Jeunes maltraitance plus jeunes que les jeunes TC

♂ plus jeunes que les ♀

RÉCIDIVE APRÈS PREMIÈRE INCIDENCE LSJPA : 209 (27,2%)

♂ +++ récidive que les ♀

Âge moyen lors de la récidive : 16,2 ans

Jeunes maltraitance plus jeunes que les jeunes TC

♂ plus jeunes que les ♀

Incidence LSJPA

Le risque global d'incidence est de 39,7 % pour l'échantillon. Lorsqu'il y a incidence, il s'agit principalement de crimes contre la propriété (56,8 %), suivis des crimes contre la personne (43,1 %), des infractions relatives aux drogues (16,4 %) et contre l'administration de la justice (15,5 %).

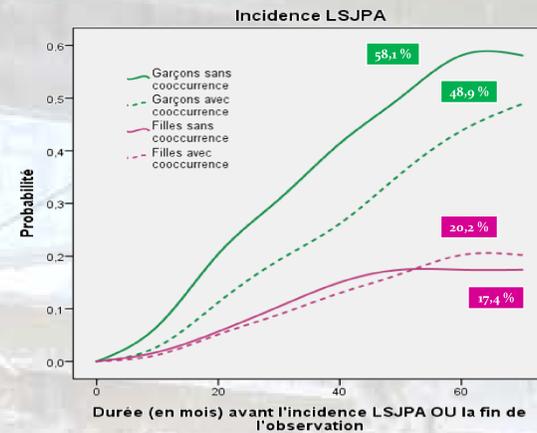


Figure 1. Risque d'incidence LSJPA selon le sous-groupe

Quels sont les facteurs individuels qui influencent l'incidence LSJPA?

Tableau 1. Synthèse de la régression de Cox (facteurs individuels)

Prédicteurs de l'incidence (RR)	Garçons TC	Garçons maltraitance	Filles TC	Filles maltraitance
Âge au signalement initial	1,43 ***	1,16 ***	2,26 ***	
Récurrence LPJ (TC seulement)	3,31 ***	3,42 ***	4,08 ***	3,23 ***
Récurrence LPJ (sans TC)	2,69 ***	2,47 ***	4,03 **	2,91 ***
Nombre de frères et sœurs				
Ascendance autochtone				
Famille monoparentale				

* = p ≤ 0,05

** = p ≤ 0,01

*** = p ≤ 0,001

Quelles sont les catégories de TC qui influencent l'incidence LSJPA?

Tableau 2. Synthèse de la régression de Cox (facteurs spécifiques aux jeunes TC)

Prédicteurs de l'incidence (RR)	Garçons TC	Garçons maltraitance	Filles TC	Filles maltraitance
TC non spécifié		1,56 **		1,86 **
Problèmes scolaires				
Problèmes relationnels parent/enfants				
Consommation alcool/drogue				
Atteinte aux biens matériels				
Violence envers les autres				
Violence sexuelle				
Comportements à risque		1,63 **		1,57 *
Comportements liés aux drogues			2,75 *	3,73 *
Précurseurs de problèmes de santé mentale				

* = p ≤ 0,05

** = p ≤ 0,01

*** = p ≤ 0,001

Quels sont les facteurs liés à l'intervention qui influencent l'incidence LSJPA?

Tableau 3. Synthèse de la régression de Cox (facteurs liés à la prise en charge)

Prédicteurs de l'incidence (RR)	Garçons TC	Garçons maltraitance	Filles TC	Filles maltraitance
Durée des services LPJ (en mois)	1,04 ***	1,01 **	1,06 *	
Judiciarisation du signalement	1,61 **			1,45 *
Discontinuité des services				
Présence d'antécédents en PJ				
Présence d'au moins un placement	1,47 *			

* = p ≤ 0,05

** = p ≤ 0,01

*** = p ≤ 0,001

Conclusion

Risque global d'incidence : 39,7 % dans les cinq ans qui suivent la fermeture du dossier. Risque + élevé que dans études antérieures [9].

- ✓ Risques varient de 17,4 % à 58,1 % en fonction du sexe et de la présence de maltraitance.
- ✓ ♂ risque plus élevé que les ♀

Il est possible de penser que la maltraitance chez les ♀ joue un rôle de premier plan dans le développement de la délinquance. De plus, l'impact de leur prise en charge initiale semble augmenter à moyen et long terme, on peut donc également croire que ces ♀ présentent plusieurs enjeux liés à leurs choix de vie.

Les résultats concernant les ♂ vont dans le même sens que les études antérieures à l'effet que les comportements problématiques déjà présents chez eux peuvent conduire à de la délinquance et qu'il semble y avoir une certaine chronicité des comportements problématiques.

En conclusion, il semble bien y avoir différentes trajectoires empruntées par les jeunes pris en charge en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement pour se rendre jusqu'en LSJPA.

Facteurs associés à l'usager > Facteurs associés à la prise en charge.

Les facteurs individuels associés avec l'incidence LSJPA sont relativement stables au travers des quatre groupes.

- ✓ Surveiller +++ récurrence PJ en raison de troubles de comportement mais également suite à de nouveaux éléments liés à la maltraitance.
- ✓ Prise en charge plus tard = plus grand risque d'incidence.

Certaines catégories de troubles de comportement sont associées avec la migration dans les services judiciaires pour adolescents.

- ✓ Surtout chez les jeunes, ♂ ou ♀, qui sont pris en charge en raison de maltraitance en plus de leurs comportements problématiques (TC non spécifié et comportements à risque).
- ✓ Comportements liés aux drogues = +++ préoccupant chez les ♀.

Peu de facteurs liés à l'intervention ressortent comme étant significatifs lors des analyses.

- ✓ Plus grande importance chez les ♂ pris en charge en raison de TC seulement.
- ✓ Directement liés à la sévérité de la situation donc jeunes maltraitance = situations sévères mais délinquance moindre.

Références

- [1] Jonson-Reid, M. (2004). Child Welfare Services and Delinquency: The Need to Know More. *Child Welfare*, 83(2), 157-173.
- [2] Jonson-Reid, M. & Barth, R.P. (2000). From Maltreatment Report to Juvenile Incarceration: The Role of Child Welfare Services. *Child Abuse & Neglect*, 24(4), 505-520.
- [3] Lemmon, J.H. (2006). The Effects of Maltreatment Recurrence and Child Welfare Services on Dimensions of Delinquency. *Criminal Justice Review*, 31(1), 5-32.
- [4] Mallett, C.A. (2013). Youthful Offending and Delinquency: The Comorbid Impact of Maltreatment, Mental Health Problems and Learning Disabilities. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 31(4), 369-392.
- [5] Van Wert, M., Ma, J., Lefebvre, R., & Fallon, B. (2013). An Examination of Delinquency in a National Canadian Sample of Child Maltreatment-Related Investigations. *International Journal of Child and Adolescent Resilience*, 1(1), 48-59.
- [6] Moreau, J.-A. (2007). Services sociaux et judiciaires de la naissance à la mi-adolescence : est-il possible de prédire les trajectoires délinquantes futures (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal
- [7] Pauzé, R., Toupin, J., Déry, M., Mercier, H., Cyr, M., Cyr, F., Frappier, J.-Y., Robert, M. et Chamberland, C. (2004). Portrait des jeunes âgés de 0-17 ans et de leur famille desservis par les Centres jeunesse du Québec, leurs parcours dans les services et leur évolution dans le temps. Montréal : Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance, Université de Sherbrooke.
- [8] Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S., Bouchard, C., Chamberland, C., Cloutier, R., Jacob, M., Boucher, J. et Larrivée, M.-C. (2002). Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec : rapport final. Montréal : Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales.
- [9] Hélie, S. & Laurier, C. (2012). Récurrence de la violence, subie ou agie, suite à la fermeture d'un premier signalement avec prise en charge en protection de la jeunesse : ampleur du risque et facteurs associés. Montréal, CJM-IU.



Centre jeunesse de Montréal Institut universitaire